Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 9 (1880)

Heft: 4

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

indifférence pour assister aux Conférences et traiter les sujets mis à l'étude. Nous pourrions peut-être trouver plus d'un instituteur qui ne s'est encore jamais donné la peine d'écrire une demi-page sur aucun des sujets traités jusqu'ici. On comprend dès lors que pour ceux-là les conférences n'ont aucun intérêt et qu'ils n'en retirent que bien peu de fruit. Par exemple dans notre dernière conférence nous en avons entendu de ceux qui doutaient de l'utilité d'une bibliothèque de conférence comme on en possède une à Sion, où l'on a déjà réuni près de 300 volumes. On serait parfois tenté de croire que certains instituteurs ont les livres en horreur et qu'ils n'ont embrassé la carrière de l'enseignement que pour des mobiles tout autres que le dévouement à l'avenir matériel et moral de l'enfance.

Je ne puis en finissant qu'encourager vivement les instituteurs dévoués à l'enseignement de persister dans l'idée qu'ils ont de fonder une bibliothèque pour notre conférence. A peu de frais ils auraient l'occasion de se procurer des livres de lecture qui leur font défaut et par là même d'étendre l'horizon de leurs connaissances. Quant à ceux qui n'en voudraient pas profiter, on aurait rien de mieux à faire que de les laisser végéter dans leur isolement intellectuel en attendant que nos autorités communales apprennent à les apprécier selon leurs mérites. R.

CHRONIQUE

URI. — Il paraît que la fréquentation de la classe de réthorique au collège d'Altdorf est si faible que l'autorité a cru devoir supprimer cette chaire. M. Gisler a été nommé recteur de cet établissement.

BERNE. — M. Bitzius, directeur de l'Instruction publique, et M. Wächli, inspecteur, veulent absolument que les enfants catholiques ne puissent pas assister aux offices de paroisse aux fêtes supprimées par le gouvernement. Dans ce but, il ne craignent pas de violer leurs propres lois et règlements scolaires. Ainsi, il est généralement permis aux commissions scolaires de renvoyer le jour réglementaire de congé, qui est le jeudi, à un autre jour. D'autre part les parents peuvent soustraire leurs enfants à l'obligation d'assister à l'école 6 fois dans un mois, c'est-à-dire 6 demi-journées. Les catholiques se sont crus conséquemment autorisés à user des faveurs de la loi, comme tout autre citoyen, pour pouvoir célébrer les fêtes de leur culte. Mais M. Bitzius s'armant de l'argument du plus fort, leur a prouvé qu'il s'était permis d'user des facilités légales pour une bénichon ou une foire, il n'en était pas de même lorsqu'il s'agit de remplir un devoir de conscience.

ZUG. — D'après le compte-rendu de l'Instruction publique le canton de Zug comptait l'année passée, 63 écoles primaires, 33 écoles de répétition, 30 écoles d'ouvrages manuels, 1 école de perfectionnement, 4 écoles secondaires, 1 école industrielle et 1 gymnase.

Le personnel enseignant se compose de 26 instituteurs laïques, 14 ecclésiastiques, 11 religieuses franciscaines, 19 sœurs enseignantes, 5 institutrices laïques, 18 professeurs pour les écoles secondaires et 8 pour le gymnase. Le nombre moyen d'élèves par classe est de 42; celui des absences par tête est de 2, 8. Les communes ont fait en faveur de l'instruction, une dépense de 79,689 fr. Les traitements s'élèvent à 57,320 fr. Les écoles primaires ont été fréquentées par 2628 écoliers, les écoles secondaires par 151 élèves et le gymnase par 50. La dépense moyenne est donc de 28 fr. 16 cent. par élève et de 3,79 fr. par citoyen.

SAINT-GALL. — Le 5 février le corps enseignant du district de Wyl s'est réuni à Oberburen en vue de fonder une section de la société d'éducation. Le comité se compose de 5 membres sous la présidence de M. le curé Rothenflüh.

ARGOVIE. — La prochaine réunion cantonale des instituteurs aura lieu à Brugg. Voici les questions à traiter : Faut-il préparer les enfants pour les écoles supérieures ou simplement pour la vie pratique ? On y proposera d'ériger une statue en mémoire de Lehner, ancien professeur de l'école normale.

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Le Comité de la Société fribourgeoise d'éducation, réuni le 30 mars à Romont, a décidé que l'assemblée générale annuelle aura lieu à Romont le jeudi 8 juillet prochain. Le programme sera publié avec le numéro du 1er juillet.

Les personnes chargées de faire les rapports, qui seront imprimés, sont pour :

La 1re question : De l'influence de la religion dans l'enseignement populaire. *M. Moret Alphonse, instituteur à Broc.*

La 2me question : Méthode à suivre et procédés à employer dans l'enseignement des ouvrages manuels : *Mlle Angélique Moosbrugger, institutrice à Saint-Aubin.*

La 3me question : Que doivent faire les instituteurs et les autorités scolaires pour que les jeunes gens qui quittent les écoles primaires n'oublient pas de quinze à vingt ans ce qu'ils ont appris ? *M. Auguste Pochon, instituteur à Villarimboud.*

La 4me question : Des expositions scolaires permanentes ; utilité de ces expositions. *M. Ignace Fornerod, instituteur à Ependes.*

Ces rapports, qui seront envoyés à chaque sociétaire, devront se terminer par des conclusions pratiques qui seront seules lues en assemblée.

MM. les membres du corps enseignant qui traiteront l'une ou l'autre de ces questions, sont priés d'envoyer, pour le 15 mai, leurs travaux aux rapporteurs respectifs ; ceux-ci devront faire parvenir, pour le 15 juin, leur rapport, à M. Horner, à Hauterive, chargé d'en surveiller l'impression. *Le Comité.*